

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES

Par arrêté préfectoral n°2024/01/DCSE/BPE/EXP du 8 avril 2024 il sera procédé pendant 16 jours consécutifs, du lundi 10 juin 2024 à 9h00 au mardi 25 juin 2024 à 17h00 inclus en mairies de Gouvernes et Guermantes, aux enquêtes publiques conjointes préalables :

- à la déclaration d'utilité publique, au profit de la Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire (CAMG), des travaux et des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation d'une liaison douce et d'un parking situés sur le territoire des communes de Gouvernes et Guermantes,
- au parcellaire destiné à identifier les propriétaires et titulaires de droits réels et à déterminer précisément les parcelles à acquérir pour la réalisation ce projet.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Guermantes (42 Av. des Deux-Châteaux - 77600).

Pendant toute la durée des enquêtes, aux jours et heures habituels d'ouverture au public des mairies de Gouvernes et Guermantes :

- les dossiers d'enquêtes publiques, seront tenus à la disposition du public en format papier,
- le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête en format papier, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur.

Les observations et propositions du public pourront également être adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur, avant la fin de l'enquête en mairie de Guermantes à l'adresse précitée. Toutes les observations écrites seront annexées au registre d'enquête publique.

Madame Aïcha HAMMOU, responsable ressources humaines retraitée et Monsieur Jean BAUDON, géomètre expert retraité, sont désignés, respectivement titulaire et suppléant, en qualité de commissaires enquêteurs par décision du tribunal administratif de Melun n°E2400016/77 du 14 mars 2024.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations des intéressés en mairies de GUERMANTES :

- lundi 10 juin 2024 de 9h00 à 12h00,
- samedi 15 juin 2024 de 9h00 à 12h00,
- mardi 25 juin 2024 de 14h00 et 17h00.

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne à l'adresse www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquêtes_publiques. Toute personne peut à sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquêtes auprès de la préfecture de Seine-et-Marne (DCSE - BPE 12 rue des Saints-Pères 77010 Melun cedex). Les dossiers sont également téléchargeables sur le site internet de la préfecture. Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairies de Gouvernes et Guermantes et consultables sur le site Internet de la préfecture de Seine-et-Marne.

Au terme de l'enquête publique, il sera statué par voie d'arrêté préfectoral sur la déclaration d'utilité publique, au profit de la Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire (CAMG), des travaux et des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation d'une liaison douce et d'un parking situés sur le territoire des communes de Gouvernes et de Guermantes, ainsi que sur la cessibilité des parcelles ou des droits réels immobiliers dont l'expropriation est nécessaire pour la réalisation de cette opération.